



Brest, le 6 Septembre 2012
INVITATION PRESSE

Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur

Le CLES est une certification nationale de maîtrise des langues étrangères pour les non-linguistes, créée en 2000 par un arrêté officiel du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La certification est dotée d'un comité scientifique et d'un dispositif contrôle-qualité. Sa vocation n'est pas qu'européenne. Le CLES est reconnu à l'international aussi bien scientifiquement (communications et publications) que pédagogiquement.

*La généralisation du CLES depuis 8 ans a non seulement permis aux étudiants de valoriser leur niveau en langues mais a aussi apporté un changement notable dans les pratiques pédagogiques de l'enseignement des langues vivantes. C'est souvent grâce au CLES que le CECRL (cadre de références en langues du conseil de l'Europe) est entré à l'université et qu'il y a totalement modifié le contenu des cours, en prenant en compte l'aspect communicatif et interactif de la langue étudiée. C'est aussi et surtout une certification **gratuite**, qui ne se cantonne pas à l'anglais et qui met en valeur d'autres langues.*

L'an dernier, près de 800 étudiants de l'UBO de niveau MASTER l'ont passé et ce chiffre augmente chaque année. Cet examen concerne également aujourd'hui les étudiants de niveau Master de l'IUFM qui doivent obligatoirement l'obtenir pour leur titularisation, quelle que soit leur discipline.

Aujourd'hui, l'UBO devient l'université responsable du pôle Rennes-Brest, gérant la zone du Grand Ouest (Rennes, Brest, Angers, Caen, Nantes...).

Ce Vendredi 7 Septembre, de 10h à 11H30, en salle des conseils de la Présidence UBO, se réuniront pour la passation de cette responsabilité :

- **Mme OLIVE, Représentante de la coordination nationale CLES**
 - **Mr LERAT, expert en Langues et Lettres de la DGSIP**
 - **Mme GUILLOU, représentante des IUFM**
 - **Mr FILLOQUE, VP « formation tout au long de la vie », en charge du CEVU**
 - **Mme POUPON, MCF Rennes 1 et précédente coordinatrice du pôle Rennes-Brest**
 - **Mme LAGATTU, Enseignante d'Anglais à l'UFR Sciences UBO et donc nouvelle chargée de mission CLES pour le pôle Ouest.**
-

FICHE DESCRIPTIVE

LE CLES : CERTIFICAT DE COMPETENCES EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Permettre aux non-linguistes d'évaluer leur niveau de compétences en langues pour leur futur projet professionnel

C'est au cours des années 90 que le constat s'est imposé avec force dans l'enseignement supérieur : les étudiants, en fin de cursus, ne maîtrisaient pas les langues vivantes, pourtant enseignées dans toutes les filières à l'université. Ils se révélaient comme particulièrement faibles pour tout ce qui concernait les activités communicatives et dialoguées. Il faut dire que cet enseignement avait lieu dans le cadre de TD aux effectifs souvent élevés (environ 40 étudiants) et que la pérennisation des modes opératoires était difficile, les cours étant généralement confiés à des lecteurs ou à des enseignants vacataires (malheureusement ancrés dans le provisoire). Ajoutons à cela que les bacheliers arrivant dans l'enseignement supérieur, présentaient déjà les mêmes faiblesses que celles constatées à la fin du cursus universitaire. **Les pratiques ont changé, l'accent a été mis dans les universités sur un enseignement des langues adapté aux besoins spécifiques de chaque filière avec des enseignants recrutés à cette fin.**

Une première étape a été franchie par la création des Centres de Ressources en Langues dans les universités avec la création de labos de langues. Ces dispositifs présentaient, entre autres, une chance pour les apprenants en difficulté, de se remettre à niveau par le biais d'un parcours personnalisé et guidé.

C'est à la même période que paraît le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) qui propose une nouvelle approche de l'apprentissage et de l'évaluation des langues vivantes, prévoyant 6 niveaux et se basant sur les compétences. Il se révélera, en quelques années, comme étant une véritable révolution dans le domaine des LANSAD (langues pour spécialistes d'autres disciplines) et sera adopté dans la plupart des pays européens, modifiant ainsi en profondeur la démarche didactique et les modes de fonctionnement de l'enseignement des langues vivantes.

Le CLES, Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur, s'inscrit directement dans la continuité de ces deux initiatives.

1) La mise en place du CLES

Une vaste réflexion est alors menée sur les LVE en général, mettant notamment en lumière le danger, pour les LVE, que représente la situation de quasi-monopole de l'anglais. Jack Lang, le ministre de l'éducation de l'époque, s'est entouré de spécialistes de la question, dont Claude Hagège, ardent défenseur du plurilinguisme. C'est dans ce contexte qu'est publié, en mai 2000, l'arrêté créant la certification CLES. Directement adossée au CECRL, elle porte sur 3 de ses niveaux : le CLES1 correspond ainsi au niveau B1, le CLES2 au niveau B2 et le CLES3 au niveau C1. Le CLES1 atteste, notamment, de la capacité de l'étudiant à s'insérer dans un programme d'études dans le cadre de la mobilité, et à s'intégrer dans un établissement et un pays étrangers. Le CLES2 évalue entre autres, la capacité de l'étudiant à restituer, présenter et exposer son point de vue sur des thématiques générales du pays-cible. Le CLES3 certifie la capacité de l'étudiant à intervenir et interagir dans le cadre d'une présentation ou d'un colloque.

L'arrêté fondateur, prévoyait également, qu'à terme, chaque étudiant quittant le cursus universitaire, devrait être titulaire d'une certification dans deux langues, un des objectifs étant de promouvoir les langues autres que l'anglais.

Mais il s'agissait, avant tout, d'offrir, pour l'enseignement supérieur, une certification lisible et cohérente, qui puisse permettre aux apprenants d'acquérir, outre les savoirs, des savoir-faire et de les valoriser dans le cadre de la mobilité ou d'une activité professionnelle. C'est ce que précise l'arrêté modificateur de 2007 qui permet aussi la mise en place du CLES3 qui, jusque là, n'était pas encore proposé

2) Présentation du CLES :

- a) une certification multilingue : Au départ, cette certification s'adressait à trois langues : l'allemand, l'anglais et l'espagnol avec possibilité d'élargissement. Actuellement, pas moins de 11 langues sont proposées : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais, russe, réservée à tous les étudiants titulaires du baccalauréat inscrits en formation initiale à l'université ou dans une formation relevant de l'enseignement supérieur, ainsi qu'aux candidats inscrits aux concours de la fonction publique.
- b) Le CLES fait de l'étudiant, l'acteur de son apprentissage par une mise en situation. Le candidat se voit ainsi proposer un scénario réaliste. Les différentes tâches à accomplir permettent d'évaluer les différentes compétences langagières. Pour pouvoir obtenir un niveau de certification, le candidat doit avoir validé les quatre compétences.
- c) Format des épreuves :

Le format est celui du scénario et de la mise en situation autour de thématiques portant sur Erasmus, la mobilité, les études (CLES1), des sujets de société (CLES2), une problématique en rapport avec un des grands domaines d'enseignement (sciences humaines et sociales, sciences et techniques, santé etc...).

Le scénario CLES est défini comme la simulation d'une mission effectuée dans le cadre d'une situation réaliste pouvant être vécue par un étudiant à l'étranger (CLES1), où les étudiants interagissent en vue d'accomplir une tâche commune (CLES2), où le candidat fera la preuve de sa capacité à communiquer et à prendre part à la vie scientifique en rapport avec son domaine de d'études et/ou de recherche (CLES3).

Des sujets complets peuvent être consultés sur le site officiel du CLES : <http://www.certification-cles.fr>

3) Mode de fonctionnement

Actuellement, une soixantaine d'établissements de l'enseignement supérieur présentent des étudiants aux épreuves du CLES et sont regroupés par grands pôles régionaux qui travaillent en étroite collaboration et fonctionnent sur le mode de la

mutualisation. Les sujets sont nationaux, conçus par des équipes émanant des universités, relus et suivis par des relecteurs issus d'autres universités puis validés par une commission nationale de validation. Une charte et une note de cadrage fixent les modes opératoires et les engagements des établissements, centres d'examen. Les sujets sont domiciliés sur une base de données d'où ils sont distribués de façon aléatoire. Les corrections se font à partir des grilles de correction (pour chacune des compétences évaluées) élaborées conformément au CECRL. Un bilan national est effectué chaque année permettant d'émettre des statistiques par langue, niveau CLES, et niveau universitaire (voir site CLES :<http://www.certification/cles.fr>). 1400 candidats en 2004, 34000 en 2011, 36000 en 2012. La certification représente également un enjeu de taille dans le cadre des Masters des métiers d'enseignement : pour que le diplôme puisse être validé, le niveau de langue doit être attesté. Le B2 est le niveau de référence à atteindre.

A l'UBO, le service Formation Continue propose au grand public d'autres certifications en langues étrangères (Examens de Cambridge : TOEIC, First Certificate....)

Contact Isabelle LAGATTU : Isabelle.Lagattu@univ-brest.fr